

## Bulletin d'Information et de Liaison

**ASAPHP**

Cher(e)s Ami(e)s, Cher(e)s Bénéficiaires, Mesdames, Messieurs,

Alors que 2024 a donné son coup d'envoi, je vous présente avec le conseil d'administration, et tout le personnel du SAAD du haut Périgord nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite et de joie pour vous et vos proches.

Une nouvelle année empreinte d'espoir commence, et je forme le vœu que 2024 soit pour chacun de nous plus calme, porteuse de paix et de confiance en l'avenir.

Je souhaitais vous parler de la vie...La vie n'est pas la même pour tous, BELLE quelques soit les problèmes ou les maux...à un moment de notre vie les chemins empruntés sont plus ou moins chaotiques et pourvu d'embûches, la santé, les désillusions, les blessures viennent émaillés notre quotidien.

C'est la vie et aucun d'entre nous ne s'en sortira vivant.

C'est une aventure unique dont il faut profiter les uns s'en aperçoivent très tôt, les autres un peu plus tard, un évènement, une épreuve ou une expérience fait prendre conscience que nous ne sommes pas éternels, on ne peut pas prévoir l'avenir...

Alors pas de remords, pas de regrets, dite la vérité dite aux personnes proches que vous les aimez, faite le bien autour de vous, soyez un peu fous, soyez vrai et faite vous plaisir sans excès.

L'essentiel est de croire en quelque chose...il n'est jamais trop tard.

Je fais mienne cette citation de Richard Gere :

Je suis vieux mais je suis toujours jeune de cœur. On reste toujours pareil à l'intérieur.

Sachez que vous avez l'âge parfait. Chaque année est spéciale et précieuse.

On ne peut vivre qu'une fois.

Ne regrettez jamais de vieillir c'est un privilège qui n'est pas donné à tous.

Je serai toujours avec l'ensemble du personnel et du CA à vos côtés pour vous accompagner et tant que j'aurai un souffle de vie pour chaque chose entreprise j'essaierai toujours de faire de mon mieux.

Je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année qui devra être une grande année, faisons de 2024 une année à la hauteur de nos espérances.

### Nouveaux tarifs au 1er janvier 2024

|      |         |
|------|---------|
| CNAV | 26.30 € |
| APA  | 23.50 € |
| MDPH | 23.50 € |

*Joyeux Anniversaire*

L'équipe administrative souhaite un joyeux anniversaire à toutes les personnes nées en janvier et février.

Le président Patrick LOPEZ-SUAREZ

### Sommaire

- Asaphp :*
- Vœux du président
  - Nouveaux tarifs
  - Anniversaire
- Information :*
- Peut faire ou pas



## Annexe

Ce document est réalisé » pour tous les usagers et tous les salariés du service d'aide à domicile. Il permet de connaître les tâches possibles à réaliser en intervention en général.

**Exceptions :** Certaines tâches supplémentaires sont réalisables si elles sont expressément prévues dans l'ordre de mission.

### Notre mission

Faciliter la vie à domicile de tous, et particulièrement permettre le maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge, la maladie et le handicap en leur apportant un soutien matériel, moral et social.

## Activités ordinaires

### Entretien courant du domicile et du cadre de vie

Assurer l'entretien des pièces de vie (cuisine, salon, salle à manger, chambre)  
Dépoussiérer, balayer, passer l'aspirateur, la serpillière, cirer les parquets (sans décapage)  
Essuyer les meubles, les plinthes, enlever les toiles d'araignée  
Ranger les pièces, les armoires (à la demande des personnes)  
Nettoyer les vitres, les huisseries, les portes accessibles sans danger  
Nettoyer régulièrement les poignets de porte et interrupteurs  
Nettoyer les rideaux, et les petites tâches sur les tapis  
Aérer l'habitation et nettoyer les bouches d'aération accessibles sans danger  
Refaire les lits, retourner les matelas légers ( 2 fois par an)  
Maintenir l'accessibilité du domicile, du garage et de la loggia : balayer et ranger les abords et les accès  
Nettoyer et désinfecter régulièrement les WC, la salle de bain et le petit matériel médicalisé (urinal, bassin...)  
Sortir / rentrer et nettoyer les poubelles, faire le tri sélectif  
Nettoyer l'aquarium, la litière si la personne ne peut le faire, en l'absence d'entourage  
Ouvrir, fermer les volets  
Recharger les appareils électriques : fauteuil, lève-personne, verticalisateur  
Arroser les plantes et aider aux petites plantations (jardinières)  
Cirer les chaussures, faire les cuivres  
Ramasser les fruits et légumes pour l'usage de la personne

### Organiser les tâches

Les travaux les plus lourds doivent être étalés dans le temps, porter systématiquement des gants, ne pas déplacer les meubles et utiliser un escabeau 3 marches avec marches et pied antidérapants.

### Ne pas réaliser :

Le gros nettoyage (grenier, garage, débarras), tapisserie et peinture, le lessivage des murs, du portail, des plafonds, les peintures extérieures, les clôtures, les volets d'accès difficiles, le potager, tondre la pelouse et tailler les haies et tous travaux avec du matériel technique (perceuse, scie sauteuse, etc...)

### Préparation des repas

Faire ou accompagner les courses et les ranger  
Éplucher, laver et cuire les légumes  
Nettoyer et ranger la vaisselle, les placards de cuisine, le réfrigérateur et surveiller les dates limites de consommation des aliments  
Nettoyer les appareils ménagers et l'évier

### Entretien du linge

Laver à la machine (ou à la main le petit linge), étendre, repasser, ranger le linge, le raccommoder, faire la petite couture

### Aide à la vie sociale

Aide à la prise de rendez-vous  
Accompagnement dans les déplacements et dans les relations sociales

- accompagner la personne chez ses amis
- sa famille
- à la banque sans assister au rendez-vous avec le conseiller
- dans les magasins
- promenade, cinéma, théâtre, piscine, etc...

### Ne pas réaliser

Signature d'un document administratif pour la personne, déplacement dans les organismes  
au nom de la personne (banque, caisse de retraite...) s'occuper des animaux s'ils sont agressifs et ne pas effectuer des retraits d'argent avec la carte bancaire de l'usager.

Pour les salariés du particulier employeur, des tâches spécifiques peuvent être intégrées, dans le plan d'aide.

Refuser les travaux à une hauteur supérieure à 3 marches et refuser d'utiliser un appareil électrique en mauvaise état.

